

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2007-0815/PR/MEFPCP portant création d'un Comité National d'Organisation de la 248ème Réunion du Conseil d'administration de la BID (CNOBID).

n° 2007-0815/PR/MEFPCP

MinistèreMinistère de l'Économie, des Finances et de la Planification,
chargé de la Privatisation**Date de publication**

14 octobre 2007

Numéro JO

n° 19 du 15/10/2007

Date du numéro

15 octobre 2007

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992**VU**Le Décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2005-0069/PREdu 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement**VU**La délibération du Conseil d'Administration de la BID du 09 septembre 2007

Sur Proposition du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est créé le Comité National d'organisation de la Réunion du 248ème Conseil d'administration de la Banque Islamique de Développement (BID) qui se tiendra à Djibouti, du 03 au 05 novembre 2007. La Réunion aura lieu au KEMPESCKI Hôtel.

Article 2

Le Comité National d'Organisation est placé sous l'autorité du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification Chargé de la Privatisation.La vice-présidence est assurée par le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances et Administrateur de la BID, coordinateur de tous les travaux de préparation et d'organisation.

Article 3

Les organes du Comité sont

Sous-Comité Accueil – Protocole – Transport -Réservations– Sous-Comité Secrétariat – Réunions/Conférences–
Sous-Comité Finances– Sous-Comité Communications – Relations publiques– Sous-Comité Forum Hommes d’Affaires.

Article 4

La composition des Sous-Comités est la suivante : Sous-Comité Accueil – Protocole – Transport – Réservation : M. Mohamed Ismail Ali, Sous-Directeur Protocole (Ministère Affaires Etrangères) – Coordinateur ; M. Moktar Mohamed Mahamoud, Chargé du Protocole (MAEC) ; M. Ali Moussa Miad, Chargé du Protocole (MAEC) ; M. Ali Mahmoud Del Waïss, Directeur Financier au Ministère Agriculture ; M. Mahmoud Aden, Chef de Service Bureau des Projets Education ; Sous-Comité Secrétariat – Réunions/Conférences : M. Almis Abdillahi, Directeur du Financement Extérieur Coordinateur ; M. Abdi Houssein Bidid, Conseiller (Ministère des Finances) ; Mme Ferouze Houssein, Directrice Département Arabe (MAEC) ; Mlle Hodane Moussa Ahmed, Sous-Directrice Département Arabe (MAEC). Sous-Comité Finances : M. Said Ismail, Directeur des Finances – Coordinateur ; M. Hassan Moussa, Chef du Service Financier de la Banque Centrale (BCD) ; M. Houmed Abdallah, Inspecteur des Finances. Sous-Comité Communications – Relations publiques : M. Khaled Haïdar, Directeur de la Communication – Coordinateur ; Mlle Chafika Ahmed, Directrice adjointe au Fonds Social de Développement-FSD ; M. Mahdi Darar Obsieh, Chef de Service Dette (Ministère des Finances) ; M. Mohamed Osman Farah, Journaliste à La Nation. Sous-Comité Forum Hommes d’Affaires : M. Aden Ahmed Doualeh, Représentant du Gouvernement auprès du Port – Coordinateur ; M. Faycal Mohamed Hadi, Secrétaire Général adjoint de la Chambre de Commerce ; M. Ali Hassan Bahdon, Directeur de l’ANPI ; M. Mohamed Abdillahi Waïss, Directeur de l’Office du Tourisme ; M. Aboubaker Omar Hadi, Directeur commercial du Port.

Article 5

Les Coordinateurs des Sous-Comités ont pour missions de

- évaluer les besoins et proposer le projet de budget
- coordonner au mieux tous les travaux des sous-comités respectifs Instaurer des relations de travail dans les équipes et avec les autres sous-comités techniques
- établir le planning de travail et en assurer l’exécution
- gérer les moyens mis à la disposition pour accomplir leurs missions
- assurer une bonne circulation de l’information entre les membres de leur sous-comité et avec les autres sous-comités.

Article 6

Les missions des organes du Comité sont définies comme suit : Le Sous-Comité Accueil – Protocole – Transport – Réservations sera chargé de

- organiser et assurer tous les moyens permettant de faciliter l’accueil à l’arrivée, l’acheminement vers le lieu d’hébergement et les modalités de retour des diverses délégations
- élaborer les programmes actualisés des arrivées et des départs
- tenir informés les sous-comités des arrivées et départs des délégations
- faciliter les arrangements de visas et effectuer toutes les formalités douanières et aéroportuaires
- établir la liste des chauffeurs et le plan d’utilisation et d’affectation
- assurer le transport des délégués à l’occasion des visites des infrastructures, de l’exposition et des réceptions
- assurer le transport des membres du Comité d’Organisation
- élaborer les programmes et le planning d’hébergement de tous les délégués. Le Sous-Comité Secrétariat – Réunions sera chargé de
- assurer les réservations des bureaux nécessaires aux travaux du Secrétariat et des salles de réunions et de conférences
- veiller au bon fonctionnement des équipements de sonorisation nécessaires et de traduction simultanée dans tous les lieux de réunions

- mettre à la disposition les hôtesse d'accueil, le personnel du Secrétariat, les distributeurs de documents et toute autre assistance nécessaire pour la duplication et la confection desdits documents
- superviser la mise à disposition des équipements bureautiques et informatiques des bureaux du Comité et du Secrétariat de la BID. Le Sous-Comité Finances sera chargé de
- élaborer le Budget relatif aux dépenses nécessaires pour la préparation
- assurer la gestion des fonds nécessaires au financement des dépenses des préparatifs et du déroulement des Réunions
- mettre en place les modalités de contrôle rapide de la régularité des engagements et de l'acquittement des dépenses engagées
- rendre compte régulièrement au Vice Président de l'exécution du budget. Le Sous-Comité Communications – Relations publiques sera chargé de
- élaborer un projet de communication qui associe largement les organes et journalistes de la presse internationale spécialisée
- promouvoir les potentialités, les infrastructures économiques ainsi que les facilités apportées aux investisseurs par la République de Djibouti
- élaborer, éditer et diffuser à l'intention des journalistes un dossier de presse sur les aspects de la vie dans le pays d'accueil
- éditer les documents spécifiques et promotionnels (ouvrages écrits, albums photos du pays, dépliants, affiches, spots télévisés)– procurer les accréditations nécessaires à la presse locale et étrangère en collaboration avec la direction de la Communication– organiser les points de presse, les interviews et les plateaux TV et en faire une large diffusion nationale et internationale. Le Sous-Comité Forum Hommes d'Affaires sera chargé de
- aider au choix des thèmes et élaborer le calendrier du programme
- s'assurer de la couverture médiatique du Forum avec le sous-comité concerné
- concevoir, élaborer et éditer la pochette qui contiendra le programme et les documents promotionnels sur les potentialités et les opportunités d'investissements de la République de Djibouti
- veiller et s'assurer de la présence de stands d'accueil et d'information
- coordonner les différentes réunions du forum avec le sous-comité réunions et conférences.

Article 7

Compte tenu de l'importance de l'organisation de cette Réunion, les membres du Comité d'Organisation et leurs assistants devront être régulièrement disponibles et accorder toute la priorité à la préparation et l'organisation de cet événement.

Article 8

Le Président et le Vice Président du Comité sont autorisés à réquisitionner tout agent de l'État ou des Établissements Publics susceptible d'apporter un concours à la préparation de cette Réunion. Ils peuvent également, pour les besoins de la Réunion, réquisitionner tout matériel (véhicules, photocopieuses, machines à écrire, ordinateurs...) appartenant à l'État ou aux Établissements Publics.

Article 9

Les Ministres sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent Arrêté.

Article 10

Dès sa promulgation, le présent Arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

SMAÏL OMAR GUELLEH